



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-114247>

Département(s) de publication : **44, 85, 56, 35**

Annonce n° **24-114247**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-113920

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 08/10/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Pornic, Claire Hugues, Maire

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21440131700018

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44, 85, 56, 35

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Restructuration et extension des vestiaires et clubs house au complexe sportif de Sainte Marie à Pornic

Type de marché : Travaux

Section 4 - Informations rectificatives

- Critères de jugement des offres conformément au règlement de consultation : 1.Valeur technique = 55 % : 1.1-Méthodologie et organisation du chantier (20 points) : - Organisation des études et de l'exécution (10 points) - Planning détaillé de l'entreprise et acceptation du planning du DCE (10 points) 1.2-Matériel et personnel affectés au chantier (10 points) : - Personnel affecté au chantier (5points) - Matériel affecté au chantier (5 points) 1.3-Mesures prises pour l'hygiène et la sécurité du chantier (10 points) : - Mesures prises pour l'hygiène sur le chantier (5 points) - Mesures prises pour la sécurité du chantier (5 points) 1.4-Compétences et références (15 points) - Principales prestations effectuées au cours des trois dernières années avec certificats de capacité, indiquant le montant, la date et le destinataire 2. Prix des prestations = 40 % 3. Performance en matière de protection de l'environnement = 5 % : Le candidat détaillera dans le cadre technique : la politique des nuisances sonores, pollution de l'air, la gestion des déchets, l'approvisionnement des matériaux, type de véhicules de la société

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/10/2024